

ON S'ABONNE :

LE CENSEUR,

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les jours de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône
 1 franc de plus par trimestre.

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

LYON, 23 novembre.



Des faits nombreux et patents nous prouvent que le gouvernement cherche à rentrer complètement dans les voies de la restauration. Il n'est pas de prévenances et de fines attentions que le ministère n'ait pour les hommes qui sont encore imbus des idées rétrogrades de cette triste époque. Il renouvelle exprès pour eux les fournées de pairs inventées par M. de Villèle ; il demande presque pardon à MM. de Conny et Larochejacquelin de les avoir traduits devant la cour d'assises ; il nomme M. de Belbeuf, carliste reconnu, chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur ; il autorise les processions hors de l'enceinte des églises. Eh bien ! le ministère voit souvent ses avances repoussées et ses concessions payées de la plus noire ingratitude ; le clergé surtout est intraitable.

Nous avons parlé dernièrement du refus d'un supplément de traitement fait à l'archevêque et aux grands dignitaires du diocèse de Lyon. Le fait suivant a été, dit-on, un des motifs de cette détermination prise par le conseil-général du département.

M. l'archevêque a ordonné, par mandemens secrets, aux ecclésiastiques qu'il tient sous sa dépendance, de s'élever par tous les moyens dont ils peuvent disposer, soit dans leurs prédications publiques soit dans leurs conférences particulières, contre l'instruction élémentaire donnée par des laïcs. Cette prescription a porté ses fruits ; et comme dans toute hiérarchie, et surtout dans la hiérarchie ecclésiastique, les subalternes outrepassent toujours les ordres de leurs supérieurs quand il s'agit de dominer et d'accroître leurs prérogatives, des abus de pouvoir incroyables et dignes des plus beaux jours du règne des jésuites, ont été commis par des curés dont l'influence politique se fait sentir jusque dans les confessions.

Dans les campagnes, l'absolution a été refusée à plusieurs femmes par la raison qu'elles envoyaient leurs enfants aux écoles primaires. — Une école fondée par un honorable citoyen dans une commune voisine de Lyon, et située sur les bords du Rhône, réunissait 62 élèves. Le curé, par des obsessions continuelles, a forcé la plupart des parents de ces élèves à les retirer de cette école.

Le conseil-général a pris une mesure sage en refusant un supplément de traitement à des gens qui n'en feraient usage que pour entraver les progrès d'une éducation raisonnable et dégagée de vaines superstitions. Mais le ministère persévérera-t-il à se fourvoyer dans les voies où s'est perdu le gouvernement de Charles X ?

On nous communique un fait d'un autre genre qui s'est passé dans la commune dont nous venons de parler. Le maire a présenté le budget de la commune au conseil municipal sans vouloir le soumettre à aucun contrôle et en refusant de donner la moindre explication. Il a été même jusqu'à demander aux conseillers leur signature en blanc pour un acte d'administration. Il s'est rencontré heureusement un homme énergique et éclairé qui a combattu cette prétention absurde, et la demande du maire a été repoussée.

La flotille sarde, dont la destination n'est pas encore bien connue, se composera de cinq frégates de 60, (le Commerce, le Redicho, la Marie-Thérèse, le Charles-Albert, le Charles-Félix), de trois frégates de 44 à 50, d'une corvette, d'un cutter, de deux bricks et de six chaloupes canonnières.

Sur toute la côte du Piémont, de Nice à la Spezzia, on a fait une levée en masse de marius pris parmi les adultes de 18 à 45 ans.

M. Adéry, successeur de M. Pochin, avoué, s'est brûlé la cervelle hier dimanche. M. Adéry était âgé de 25 ans. Il était possesseur d'une fortune qu'on évalue à 200 mille fr.

L'on ne sait à quoi attribuer ce suicide. Le testament en vertu duquel il lègue tous ses biens à sa sœur, est écrit avec des fautes d'orthographe telles qu'un homme instruit et jouissant de toutes ses facultés intellectuelles n'en pourrait faire.

Hier, une femme âgée de 54 ans s'est précipitée par la fenêtre d'un appartement qu'elle occupait dans la rue Port-Charlet, au 3^e étage. Elle est morte sur le coup.

Un médecin a constaté dans son rapport que cette femme avait pu être entraînée à ce suicide par un transport au cerveau.

Dans la liste que nous avons donnée des prud'hommes sortants, nous avons désigné, par erreur, M. Milleron, chef d'atelier, comme prud'homme titulaire ; c'est M. Perret qui a été désigné par le sort.

Aujourd'hui, entre une heure et demie et deux heures, le feu s'est manifesté à l'Hôtel-de-Ville dans le cabinet particu-

lier de M. le commissaire central de police. La troupe de ligne et les pompiers sont arrivés assez à temps pour que cet accident n'ait eu aucune suite fâcheuse.

On lit dans le Charivari :

Ceci n'est point un conte. Un dessin fort original vient de paraître. Il représente une récente et célèbre exhibition entre deux chandelles. On y voit une foule d'hommes ivres, donnant un charivari sous une fenêtre. Sur la fenêtre on distingue deux chandeliers, et entre les deux chandeliers le personnage que vous savez. Les ressemblances sont frappantes. Ce qu'il y a de plus mirobolant est ceci : ce n'est pas le dessin en lui-même, c'est l'indulgence de la censure qui l'a laissé passer. Je suis sûr que c'est la réflexion que vous faites.

Or, sachez que la censure n'a pas été indulgente ; elle a été seulement dupe. C'est bien plus vraisemblable.

Lorsqu'on a présenté le dessin aux censeurs, sous votre respect, on ne distinguait sur le papier que la fenêtre et les charivaris. Comme il n'y avait pas là le petit Thiers à fouetter, la censure a bien voulu approuver.

Mais voyez jusqu'où peut aller le génie des éternels ennemis de l'ordre ! Ce que le dessin dérobie au jour, il suffit de placer le papier entre deux chandeliers pour apercevoir le principal acteur de cette scène historique. Les censeurs n'avaient pas pensé à celle-là. Quant à moi, je trouve la ruse excellente ; c'est à la fois un bon tour et une ingénieuse allégorie.

Il en résultera que dorénavant les censeurs seront obligés de joindre une chandelle à leurs loupes, microscopes et autres instruments d'investigation. Ce sera d'autant mieux que jusqu'à présent ils n'apportent pas beaucoup de lumières dans l'exercice de leurs fonctions.

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON.

SEANCE DE RENTRÉE, PRÉSIDENTE DE M. MICHEL.

Après la lecture du procès-verbal, on reçoit plusieurs ouvrages importants sur la botanique provenant de la bibliothèque de feu Mad. Lortet, dont la perte récente afflige encore la Société, qui la comptait au nombre de ses membres les plus zélés.

Des remerciemens, accompagnés d'un jeton d'honneur, seront adressés à M. Lortet fils.

M. Leymeri, directeur de l'école de la Martinière, présenté comme membre titulaire, est admis à l'unanimité.

Un rapport de M. Roffavier, conservateur de botanique, fait connaître l'état des herbiers de la Société ; celui de la flore lyonnaise, qui peut être regardé comme complet, présente une collection précieuse à consulter par les types qu'elle renferme de l'ouvrage de feu M. Balbis sur les plantes de nos environs ; il vient encore de s'augmenter d'un choix d'échantillons récoltés par Mad. Lortet.

La Société témoigne son entière satisfaction à M. Roffavier pour le zèle qu'il apporte à l'accroissement et au bon ordre des collections qui lui sont confiées.

M. Viallon, secrétaire-archiviste, lit un rapport sur l'état des archives.

M. le professeur Seringe présente un Caméléon vivant apporté d'Alger ; ce petit animal, que le voyage et la saison rigoureuse avaient gravement indisposé, s'est rétabli depuis son arrivée dans les serres du Jardin-des-Plantes, où il a retrouvé la douce température du climat qui l'a vu naître.

La singulière mobilité des organes de la vue de ce quadrupède qui lui permet de diriger un œil en haut tandis que l'autre reste fixé vers la terre, la conformation de ses doigts qui lui donne la facilité de saisir les corps où il veut chercher sa pâture, la flexibilité de sa queue qui s'enroule autour des branches et lui fournit un point d'appui, si les pieds venaient à lui manquer, la lenteur et la circonspection de ses mouvements, enfin la variation si renommée et passée en proverbe des teintes de sa peau, intéressent et fixent au plus haut point l'attention de la Société.

M. Seringe promet pour la prochaine séance une notice sur ce curieux quadrupède ovipare.

Les journaux anglais poursuivent le cours de leurs invectives contre Nicolas. Les journaux de Francfort sont plus ou moins favorables à l'empereur de Russie. Les autres feuilles d'Allemagne sont plus circonspectes et elles nient l'authenticité du fameux discours, ou se retranchent dans un silence absolu. Elles attendent avec impatience les prochaines nouvelles de Pétersbourg pour savoir à quoi s'en tenir sur l'exactitude de la version publiée par les Débats ; mais le rôle muet de la Gazette d'Etat de Berlin est très significatif. Elle n'aurait pas manqué de prendre la parole, si Nicolas eût été moins violent et moins impolitique.

S'il faut en croire une gazette ultra-torye (le Morning-Herald), il aurait été proposé dans les conférences de Tœplitz de s'allier à la France ; mais Nicolas se serait écrié : Une alliance avec la France, jamais ! Ce mot aurait été entendu et rapporté par le fils d'un ministre étranger. Il servirait à expliquer beaucoup de choses.

On lit dans le Morning-Chronicle du 20 novembre :

« La copie de la mémorable harangue adressée par l'empereur Nicolas à la municipalité de Varsovie, qui est parvenue à notre gouvernement, et sur l'authenticité de laquelle nous n'avons pas l'ombre d'un doute, diffère sur un point de celle publiée par le

Journal des Débats. Ainsi, dans cette dernière, se trouve une phrase ainsi conçue :

« Je vous dis ici la vérité pour éclairer notre position mutuelle, et pour que vous sachiez bien à quoi vous en tenir ; car je vous vois et vous parle pour la première fois depuis les troubles. »

La copie reçue par notre gouvernement ajoute les paroles suivantes : « et pour la première fois aussi, vous devez me considérer comme l'empereur de Russie, et non plus comme le roi de la Pologne. » Ce qui équivaut à dire, dans le langage familier à Napoléon : « Le royaume de Pologne a cessé d'exister ; je ne reconnais plus de semblable royaume, je ne vous reconnais même pas comme sujets du duché de Varsovie ; vous êtes désormais habitants d'une province de mon empire, province que je ne cesserai jamais de haïr, parce que je suis convaincu que vous me haïssez. »

Un pareil langage dans la bouche d'un souverain chrétien, parlant à un peuple chrétien, est tellement révoltant, que nous sommes tentés de partager l'opinion de quelques-uns de nos confrères, qui le considèrent comme le résultat d'un paroxysme de cette folie héréditaire dans la famille impériale de Russie ; ce sont les symptômes précoces de cette aliénation qui détermina Alexandre à exclure Constantin de la succession au trône de Russie. Il se peut qu'une meilleure constitution physique ait retardé la fatale découverte d'une semblable maladie dans le tempérament de Nicolas.

On lit dans le Globe :

« L'insertion du discours de l'empereur Nicolas n'eût pas été permise sans une sorte de sanction du gouvernement autrichien. Il est de fait que l'Autriche est aussi intéressée que l'Europe occidentale à mettre un frein à la carrière envahissante de la Russie, qui s'est déjà solidement établie sur les rives du Danube et aux embouchures du Delta que forme ce fleuve. L'occupation de Silistrie, les intrigues dans la Grèce et dans la Serbie, le patronage de l'indépendance de la Valachie et de la Moldavie sont des avis significatifs donnés à l'Autriche de l'urgente nécessité pour elle, dans l'intérêt de sa puissance territoriale et de son commerce extérieur, de prendre une position ferme contre toute agression ultérieure, ou, en d'autres termes, d'assimiler sa politique, à l'égard de la Russie, à celle de la France et de l'Angleterre. On a souvent dépeint la politique du cabinet de Vienne comme timide et stationnaire ; il n'est cependant pas de puissance qui, en dernier lieu, se soit montrée plus capable d'agir dans la ligne de ses véritables intérêts, quand cette ligne est nettement tracée.

Les projets de réformes utiles dans les relations intérieures, dans la navigation et dans le commerce, mis d'abord en avant par un petit nombre de têtes éclairées parmi l'aristocratie hongroise, ont été accueillis et élaborés sous les auspices du prince de Metternich avec une promptitude et une énergie qui pourraient étonner même en Angleterre nos ex-ministres conservateurs. Nous ne doutons pas que l'Autriche ne soit pas moins animée que la France et l'Angleterre pour la défense de ses intérêts contre une puissance qui, dans son enfance, peut facilement être arrêtée ; et l'insulte faite par le discours de Varsovie à tous les gouvernements civilisés de l'Europe aura son plein effet en opérant l'union de leurs forces et de leurs vœux contre l'ennemi commun. »

On lit dans l'Eclair de Toulon un récit qui intéresse si vivement la police des mesures sanitaires et la science médicale, que nous nous empressons de l'insérer en entier.

Le brick-goëlette sarde les Deux-Sœurs-Henriette-et-Elodie, commandé par le capitaine Joseph Mussio, est arrivé sur cette rade depuis quelques jours, venant de Livourne. L'épidémie qui s'est manifestée en pleine mer à bord dudit navire et les contrariétés qu'il a éprouvées pour trouver un port qui consentit à le recevoir dans son état de détresse, nous ont paru de nature à fixer, par leur récit, l'attention et l'intérêt de nos lecteurs.

Voici ce que nous avons appris : Le brick les Deux Sœurs-Henriette-et-Elodie partit de Tunis le 12 août dernier, avec 50 passagers, parmi lesquels quelques jeunes commerçants français et le restant des marchands algériens, à destination d'Alger, où il arriva le 17 du même mois ; mais à cette époque le choléra-morbus s'était déclaré dans cette ville, il y sévissait même avec une violence extraordinaire et il existait certainement bien plus de danger pour l'équipage et les passagers des Deux-Sœurs à être reçus dans Alger, eux qui arrivaient bien portants d'un port où la santé publique était excellente, qu'il n'y en avait à les recevoir pour les habitants d'Alger.

Cependant, d'après les lois sanitaires, les provenances de Tunis étaient assujéties à la quarantaine, deux gardes de santé, pris au foyer de l'épidémie cholérique, sont placés immédiatement à bord du navire pour y exercer la surveillance prescrite par les réglemens ; cette disposition est prise par le président de semaine, mais le conseil de santé qui en a connaissance, s'assemble dans la même journée et rend une décision vraiment inouïe, puisqu'elle oblige le bâtiment qui demandait à purger sa quarantaine à Alger, à se rendre sur le champ au lazaret de Mahon.

Le capitaine et les personnes intéressées à la cargaison du navire protestent contre la décision de la commission, qui persiste dans la résolution qu'elle a prise, et le brick les Deux-Sœurs mit de nouveau à la voile, pour se diriger sur Mahon. Mais le soir qu'il a fait sur la rade d'Alger, les fruits qu'il y a reçus de la ville, l'air vicié que son équipage y a respiré, vont devenir funestes à ces hommes jusqu'alors pleins de santé.

Dès le 19, le bâtiment se trouvant à une dizaine de lieues d'Alger, une trentaine de pigeons renfermés dans une grande cage meurent tous subitement, et quelques heures après huit cas de choléra-morbus se manifestent parmi les passagers.

Le capitaine Mussio, en homme de tête et de courage, met tout en œuvre pour combattre la maladie et en arrêter les progrès ; mais de nouveaux cas se déclarent le lendemain, et le sur-lendemain quelques décès avaient eu lieu ; le navire arrive enfin au lazaret de Mahon, où le capitaine Mussio croyait qu'il serait admis. Erreur !... La Santé d'Alger avait repoussé les Deux-Sœurs, parce que, quoiqu'infectée elle-même du choléra, elle craignait que ce navire n'apportât la peste qui ne régnait pourtant pas à Tunis ; à son tour le magistrat de santé de Mahon menace de faire tirer des coups de canon sur les Deux-Sœurs s'il ne s'éloigne du lazaret, parce que le choléra est maintenant à son bord. Voilà donc les

des saignées était noir, épais et tenace; la sérosité s'y trouvait par conséquent en petite proportion, et s'en séparait avec assez de promptitude.

Les phénomènes de la réaction dans l'épidémie de Marseille étaient souvent accompagnés des symptômes ordinairement mortels de la congestion cérébrale ou pulmonaire. La fièvre typhoïde s'est aussi quelquefois montrée à cette période de la maladie; mais heureusement cette complication s'est rarement fait observer à Marseille.

En général, les évacuations ont été moins abondantes chez les cholériques de cette dernière ville que chez ceux de Paris. MM. Fraisse, Ramadier et Boiron, ont vu mourir une femme dans la période d'asphyxie sans qu'elle ait éprouvé ni diarrhée, ni vomissements.

Le froid, la coloration en bleu, l'abaissement du pouls et la faiblesse de la voix sont des symptômes de la seconde période qui, dans l'épidémie de Marseille, se sont montrés avec un degré d'intensité moindre que dans celle de Paris.

L'écrit dont nous rendons compte, exposé très-lucide des signes caractéristiques de l'épidémie de Marseille, est terminé par cette observation remarquable qu'en cette ville, bien que le choléra présentât des symptômes moins effrayants, et que sur un nombre donné de malades, il en périt moins qu'à Paris, cependant la mort s'y est montrée en général plus inopinée et plus prompte.

La nature du service médical qui avait été confié à ces médecins ne leur a pas permis de se livrer, dans l'accomplissement de ce service même, à des études d'anatomie pathologique, et une lacune majeure existerait dans leur ouvrage, si, pour la remplir, ils n'avaient eu recours à l'obligeance d'un collègue mieux placé qu'eux pour s'occuper de travaux de cette nature; ce collègue est M. Périer, aide-major aux salles cholériques de l'Hôtel-Dieu. Entr'autres faits intéressants consignés dans ce chapitre, il en est un surtout qui est digne d'une mention particulière; c'est l'existence plusieurs fois constatée par MM. Périer et Coudougnès, chef interne, et ensuite par MM. Fraisse, Ramadier et Boiron, d'un gaz contenu dans presque toutes les parties des systèmes veineux et lymphatiques.

La partie consacrée au traitement dans cet ouvrage renferme quelques essais infructueux de moyens déjà employés et plus ou moins vantés. Quand à la médication qui paraît avoir le mieux réussi à ces praticiens, elle consiste, pendant la période algide, dans l'emploi de l'ipécacuanha à la dose de 15 à 25 grains, en infusion à prendre par cuillerées de quart d'heure en quart d'heure, des topiques irritants promenés sur les membres, des applications de glace sur l'abdomen, des lavements laudanisés et de la limonade froide ou même glacée pour boisson.

Les mêmes moyens, avec quelques modifications, ont été appliqués au traitement de la période d'invasion.

Les phénomènes morbides qui se manifestaient pendant la période de réaction nécessitaient souvent l'emploi des antiphlogistiques et particulièrement des saignées générale et locale.

Quoique ce fut déjà un service rendu à la science que de consigner dans leur rapport les traits caractéristiques qu'ils ont observés dans l'épidémie de Marseille, MM. Fraisse, Ramadier et Boiron ne se sont point bornés là, ils ont en core recherché la cause de ces caractères particuliers et pensent l'avoir trouvée dans la constitution et le tempérament des habitants du midi, ainsi que dans la nature du climat. Je suis loin de nier l'influence de ces causes locales et je trouve bonne l'explication donnée par ces docteurs sur leur manière d'agir; mais ces causes ne pourraient, selon moi, suffire pour justifier les différences notables qu'a offertes le choléra dans les mêmes localités et sur les mêmes populations; je suis assez tenté de croire qu'il en existe d'autres qui ont échappé jusqu'à présent à toutes les investigations.

De ce que nous venons de dire, le lecteur tirera, comme nous, cette conséquence que les habiles praticiens qui y ont consigné le fruit de leurs observations et de leur expérience, ont bien mérité de la science et de l'humanité.

Nous terminerons cet article bibliographique par quelques réflexions sur l'état sanitaire de Lyon, considéré pendant que le choléra exerçait ses ravages dans le midi de la France.

Plus le temps avance et plus nous avons lieu d'espérer que les mesures de précaution, concertées par nos autorités, seront utiles, comme elles l'ont été déjà en 1832, époque où nous avions cependant de puissants motifs de redouter l'invasion de cette épidémie; les ravages qu'elle exerçait à Paris, ainsi que dans plusieurs villes placées entre celle-ci et la nôtre, et même jusqu'à Serrières, qui n'est qu'à dix lieues de nous, mais dans une autre direction; l'arrivée à Lyon d'un très grand nombre d'habitants et d'une grande quantité de marchandises venant des pays infectés; plusieurs épizooties meurtrières qui régnaient dans le département et presque jusqu'à nos portes; enfin une dizaine de cas de choléra bien constatés qui se manifestèrent chez des personnes, les unes arrivant des villes en proie à la contagion, les autres n'ayant pas quitté Lyon depuis long-temps; tout concourait à exciter de vives inquiétudes et à motiver les sages dispositions arrêtées alors par nos magistrats; mais heureusement le fléau ne franchit pas les limites que nous venons de tracer.

Considéré sous le rapport de la fureur avec laquelle il sévissait dans des villes voisines, avec lesquelles nous sommes en relations habituelles, le choléra n'a pas été, en 1835, moins à craindre pour nous qu'en 1832; toutefois, la santé publi-

que nous a paru moins gravement menacée qu'alors. Ainsi, nous avons observé, avec beaucoup d'autres médecins, qu'aucune épizootie ne régnait alors, qu'il y avait peu de cholériques, et en général peu de maladies dans les classes pauvres.

Mais nous avons remarqué en même temps, chez les personnes qui jouissent d'une certaine aisance, des maladies graves, compliquées de phénomènes morbides insolites, remarquables par leur intensité et cependant presque toujours curables. Quelques praticiens ont même rencontré ou cru rencontrer certains cas de choléra (on en a compté jusqu'à cinq); mais ils peuvent être considérés comme douteux, attendu que les praticiens qui les ont observés n'ont pas été d'accord sur leur nature.

Je signalerai comme un caractère de la constitution médicale de cette époque, la frayeur qui s'est emparée de la population de notre ville, et qui a été bien autrement grande qu'en 1832, puisque beaucoup de personnes se sont hâtées de fuir la ville, sous différents prétextes, et qu'un grand nombre d'autres ont fait tous les préparatifs nécessaires pour la quitter à la première nouvelle de l'apparition de l'épidémie. Cette frayeur me semble devoir être attribuée à diverses causes; savoir: la présence d'une foule de Marseillais épouvantés (on les évalue à 20,000) qui sont venus chercher à Lyon un asile contre les ravages de l'incessable fléau; la gravité de la maladie contre laquelle la prétendue impuissance de la médecine est fort mal à propos avouée par les médecins eux-mêmes; et enfin la rapidité avec laquelle se répandit le bruit que quelques cas de choléra avaient été signalés dans nos murs.

Nous avons donc raison d'espérer que cette épidémie ne nous visitera pas, quant à présent du moins, et que les sacrifices que se sont imposés tous les citoyens, administrés, administrateurs et médecins, ne seront point consommés; ce sera vraiment un grand bonheur, car sans parler des ravages qu'elle cause, de la désolation qu'elle entraîne à sa suite, une épidémie coûte fort cher, non-seulement en mesures de salubrité, en secours à donner aux malades pauvres et aux pauvres qui ne sont pas malades; mais encore, en moyens d'existence à fournir aux orphelins ainsi qu'à tant d'autres malheureux, que cet horrible fléau laisse dénués de toute espèce de ressources.

P. d. m.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1608) Il appert que suivant exploit de l'huissier Gandil, en date du vingt-un novembre mil huit cent trente-cinq, enregistré, la dame Marie Gros, épouse du sieur Benoit Messant, ci-devant marchand boucher, actuellement sans profession, demeurant avec lui à Lyon, rue de la Boucherie-des-Ferreaux, n° 14, a formé à ce dernier une demande en séparation de biens et en liquidation de ses droits dotaux.

M^e Cornut, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue de la Bombarbe, n° 1, a été constitué sur cette demande par ladite dame Gros.

Pour extrait :

Signé CORNUT.

ANNONCES DIVERSES.

(1532 5) A VENDRE pour cessation de commerce. — Un fonds de café dans une belle position. S'adresser à M. Duguey, notaire, place du Gouvernement.

(1599 2) A VENDRE. — Une seine dite coable. — Grand filet de pêche. S'adresser au portier, quai Monsieur, n° 121.

TABLEAUX.

(1604 2) A VENDRE en totalité ou en partie. — Une belle collection de tableaux des peintres les plus renommés, tels que Jacques Raisdaël, Steen, Teniers jeune, et autres. S'adresser place Sathonay, n° 1, au rez-de-chaussée, où ils seront exposés tous les jours, de onze à deux heures.

Importante Découverte.

MOYEN DE GUÉRIR LES DENTS SANS LES ARRACHER.

M. CHAMBARD, pharmacien à Lyon, quai d'Orléans, n° 31, (ancienne rue de la Pêcherie). (1318 2)

CROZE, MÉDECIN-OCULISTE,

Passage de l'Argue, escalier A, au 1^{er} sur le devant, du côté de la place de la Préfecture.

MALADIE DES YEUX.

La vue est, sans contredit, le premier, le plus précieusement de nos sens et l'art de guérir n'a pas de plus glorieuse conquête que celle de rendre la possession de ce sens admirable à ceux qui ont eu le malheur de le perdre. A ce titre combien ne doit-on pas de témoignages à M. Croze, médecin-oculiste, qui, à Paris, Lyon, Marseille, où il a habité dix ans, et généralement dans tout le Midi a guéri plus de dix-huit cents personnes dans l'espace de neuf ans et demi, dont un grand nombre avaient été abandonnées comme incurables, auxquelles il a complètement rendu la vue et qui en ont publiquement proclamé leur profonde gratitude. Cet oculiste traite et guérit parfaitement, et avec le plus grand succès, toutes sortes de maux d'yeux quelle que soit leur ancienneté, tels que faiblesse de vue, fistule, ophthalmie, inflammation, coup d'air, lacrymation, maux de paupières; il fait disparaître les tares à la cornée, vulgairement nommées taches, et préserve de la cataracte lorsqu'elle commence à se former. M. Croze se plaît à faire cou-

naître aux personnes qui négligent les premiers moments où leur vue s'affaiblit sans ressentir aucune douleur, que lorsqu'on aperçoit brouillards; moucherons, etc., etc., cela est une preuve que le nerf optique commence à se paralyser et cette maladie devient de jour en jour très funeste; on perd la vue et l'œil reste beau sans espoir de guérison.

M. Croze fera connaître les personnes qu'il a guéries précédemment à Lyon, à ceux qui l'honoreront de leur confiance. (1609 2)



AVIS CONTRE LA FAUSSE CRINOLINE.

Cachet signature Oudinot, seul type des cols en vraie crinoline Oudinot, apposé sur ses cols, cinq ans de durée; brevétés à l'usage de l'armée; ceux de luxe, chefs-d'œuvre d'industrie, ont fixé la vogue pour bals et soirées.

Dépôts à Lyon, chez MM. Allougue, marchand, rue Puits-Gaillot, et Giraud, marchand, rue Louis-le-Grand; à Villefranche, chez M. Sapin-Giraud, négociant. (1578 2)

Maladies Secrètes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ces sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épicier, Grande-Rue, n° 143.

A Dijon, chez Borsary, chirurgien dentiste, rue Vauban, n° 15.

A Marseille, chez Thuain, pharmacien, grande rue de Rome.

A Grenoble, chez Bechenaux père, quincailleur, Grande-Rue.

A Gray, chez Gourdan, père, épicier.

A Genève, chez M. Burkel droguiste.

A Vienne, chez Mouret fils, épicier, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicier, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épicier, Grande-Rue.

A St-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon, n° 78.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincailleur-coiffeur, au coin de la rue au Change.

A Metz, chez Desroches, droguiste.

A la Côte-St-André, chez Rolaud, confiseur, près la Halle.

Ainsi que dans les principales villes de France.

TRAITEMENT VÉGÉTAL.

Parle SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE de QUET, pharmacien, à Lyon.

Les maladies secrètes, récentes et anciennes, les gonorrhées, les dartres, la gale, en un mot, toutes les maladies de la peau et du sang sont guéries radicalement par ce dépuratif, qui est approuvé, et dont on peut faire usage avec toute sécurité.

Il se vend à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, entrée particulière par la grande rue Pizay, n° 24, à Lyon.

(Dépôts dans toutes les villes de France et les principales de l'étranger.) (593 31)

BOURSE DE PARIS du 21 novembre.

Il y a eu aujourd'hui une petite réaction en baisse tant sur les fonds espagnols que sur les fonds français. Les spéculateurs les mieux informés n'attribuaient cette dépréciation des cours à aucune cause politique.

Cinq pour cent, fin courant,	108f 60	108f 60	108f 55	108f 55
Quatre pour cent, fin courant,	99f 80	99f 85	108f 70	108f 70
Trois pour cent, fin courant,	81f 50	81f 50	81f 25	81f 25
Rentes de Naples, fin courant,	99f 70	99f 70	99f 50	99f 50
Rentes perpétuel.,	99f 70	99f 70	99f 70	99f 70
Emprunt cortès,	2120			
Act. de la banque,	1205			
Quatre canaux,	707 50			
Caisse hypothec.,	392 50			
Emprunt d'Haiti,				



V. PENICAUD, Rédacteur, l'un des Gérans.